

Conseil économique et social

Distr. limitée 3 décembre 2018

Français

Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du commerce et de l'investissement

Sixième session

Bangkok, 13-15 mars 2019

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la sixième session du Comité du commerce et de l'investissement (section I) et les annotations qui s'y rapportent (section II).

I. Ordre du jour provisoire

- 1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Rapport 2018 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique :
 - a) Examen des tendances et évolutions récentes ;
 - b) Incidences de la montée du protectionnisme, notamment des guerres commerciales, sur le commerce et l'investissement à l'échelle régionale.
- 3. Examen des mesures non tarifaires du point de vue du développement durable.
- 4. Promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.
- 5. Mise du commerce électronique au service du reclassement des pays les moins avancés.
- 6. Promotion de l'investissement et des entreprises durables.
- 7. Participation du secteur privé à la promotion du développement durable.
- 8. Activités menées récemment par le secrétariat et résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement dans le cadre du sous-programme Commerce, investissement et innovation.

- 9. Examen des priorités futures du sous-programme Commerce, investissement et innovation en matière de commerce et d'investissement et de l'orientation stratégique du Comité du commerce et de l'investissement.
- 10. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session.
- 11. Questions diverses.
- 12. Adoption du rapport du Comité sur sa sixième session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme provisoire de l'ouverture de la session sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/committee-trade-and-investment-sixth-session.

b) Élection du Bureau

La liste des participants sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/committee-trade-and-investment-sixth-session.

Le Comité élira un président et un vice-président.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CTI/2019/L.1/Rev.1)

Annotation

Le Comité est invité à adopter l'ordre du jour provisoire, sous réserve des modifications qui pourraient être jugées nécessaires.

2. Rapport 2018 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique

- a) Examen des tendances et évolutions récentes
- b) Incidences de la montée du protectionnisme, notamment des guerres commerciales, sur le commerce et l'investissement à l'échelle régionale

Documentation

Résumé du Rapport 2018 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTI/2019/1)

Annotation

Le Comité sera saisi du document ESCAP/CTI/2019/1, qui contient le résumé du *Rapport 2018 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*. Ce rapport est une publication périodique où sont présentées les tendances récentes du commerce et de l'investissement dans la région

Asie-Pacifique et mises en avant certaines questions qui appellent l'attention des responsables politiques. Dans le cadre de la présente session du Comité, le *Rapport 2018* fournit, outre une analyse des tendances en matière d'échanges de biens et de services et d'investissement direct étranger, un examen des incidences de la montée du protectionnisme et des guerres commerciales sur le commerce et l'investissement à l'échelle régionale, en particulier pour les pays les moins avancés et du point de vue des opérations des chaînes de valeur mondiales. À l'avenir, l'analyse des tendances disparaîtra au profit d'un examen des questions de fond.

Après que le secrétariat aura présenté son exposé, un groupe de quatre ou cinq experts gouvernementaux, du monde universitaire et du secteur privé fera part de ses vues et s'intéressera aux incidences de la montée du protectionnisme et des guerres commerciales dans la région et aux mesures politiques qu'il est recommandé de prendre pour y faire face, ainsi qu'au rôle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à cet égard.

3. Examen des mesures non tarifaires du point de vue du développement durable

Documentation

Examen des mesures non tarifaires du point de vue du développement durable (ESCAP/CTI/2019/2)

Annotation

Le commerce et l'investissement sont considérés comme des moyens de mise en œuvre essentiels du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si les droits de douane appliqués ont diminué, le recours aux mesures non tarifaires s'est sensiblement accru au cours des deux dernières décennies, en particulier les obstacles techniques aux échanges commerciaux et les mesures sanitaires et phytosanitaires. Bien que les mesures non tarifaires soient souvent adoptées pour des motifs légitimes, comme la protection de la santé et de l'environnement, de nombreux membres de la CESAP craignent que les mesures de ce type ne soient mises au service du protectionnisme et ne constituent des obstacles indirects au commerce. De ce fait, dans le but d'aider à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, le Rapport 2019 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique contiendra une analyse de la multiplication des mesures non tarifaires, plus particulièrement en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'un examen des coûts et des avantages liés à ces mesures du point de vue du développement durable. En outre, il recensera les bonnes pratiques qui permettent de s'assurer que ces mesures remplissent leur objectif social ou environnemental légitime sans nuire inutilement au commerce et à l'investissement. Les conclusions préliminaires sur ce sujet sont présentées dans le ESCAP/CTI/2019/2; à cet égard, les États membres sont invités à donner leur avis quant aux priorités en matière de recherche.

Après que le secrétariat aura présenté son exposé, un groupe de trois ou quatre experts représentant le monde universitaire, l'administration publique et le secteur privé examinera les conclusions contenues dans ce document et formulera des recommandations quant à l'orientation et aux priorités en matière de recherche dans ce domaine pour le *Rapport 2019 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique* (à paraître).

4. Promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique

Documentation

Promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTI/2019/3)

Annotation

On estime que le commerce transfrontière sans papier, en simplifiant les processus commerciaux et les formalités requises, peut entraîner une hausse de plus de 250 milliards de dollars des exportations vers la région, toutes choses étant égales par ailleurs. Le document ESCAP/CTI/2019/3 présente l'état actuel de mise en œuvre du commerce sans papier dans la région, ainsi que les dernières informations disponibles concernant l'application de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et un aperçu de l'appui fourni par le secrétariat aux États membres à cet égard.

5. Mise du commerce électronique au service du reclassement des pays les moins avancés

Documentation

Mise du commerce électronique au service du reclassement des pays les moins avancés (ESCAP/CTI/2019/4)

Annotation

La situation actuelle du commerce numérique et électronique ainsi que les politiques et le cadre juridique et réglementaire qu'il convient d'établir pour le promouvoir sont présentés dans le document ESCAP/CTI/2019/4. Le commerce électronique est devenu un outil précieux pour les particuliers, les petits exploitants ruraux et les microentreprises et petites entreprises, en leur permettant d'établir des relations commerciales au moyen d'une plateforme appropriée. En élargissant les perspectives économiques, le commerce électronique contribue également à réduire la concentration souvent forte du marché et des produits qui caractérise les exportations et les importations des pays. De ce fait, il peut aussi aider au reclassement des pays les moins avancés. Cependant, de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ne participent pas encore suffisamment au commerce électronique ou n'en tirent pas profit à cause des difficultés liées, par exemple, aux infrastructures des technologies de l'information et de la communication, à la logistique, à la facilitation des échanges, aux cadres juridiques, au paiement électronique, à l'accès aux plateformes de commerce électronique, aux compétences et aux capacités humaines. Il faut remédier à ces problèmes pour promouvoir le commerce électronique, notamment en établissant des partenariats réunissant tous les acteurs de ce secteur. Le document traite de la situation actuelle, des préoccupations et des mesures recommandées à l'échelle nationale et régionale en matière de commerce numérique et électronique, en particulier dans le contexte du reclassement des pays les moins avancés.

6. Promotion de l'investissement et des entreprises durables

Documentation

Promotion de l'investissement et des entreprises durables (ESCAP/CTI/2019/5)

Annotation

L'importance pour les entreprises, y compris les multinationales, d'adopter et d'appliquer des principes visant une conduite responsable des affaires afin d'optimiser leur contribution au développement durable est soulignée dans le document ESCAP/CTI/2019/5. Dans ce contexte, le document fait le point sur la progression récente du rééquilibrage des accords internationaux d'investissement en vue de faire ressortir le besoin d'investissement durable. Il traite également de la nécessité d'élaborer des indicateurs pour suivre et évaluer dans quelle mesure les entreprises sont jugées responsables et durables et dans quelle mesure les investissements directs étrangers contribuent effectivement au développement durable dans ses trois dimensions, ainsi que des travaux menés par le secrétariat dans ce domaine.

7. Participation du secteur privé à la promotion du développement durable

Documentation

Participation du secteur privé à la promotion du développement durable (ESCAP/CTI/2019/6)

Annotation

Le document ESCAP/CTI/2019/6 examine notamment les réformes récemment menées par le secrétariat pour mobiliser une participation plus active du secteur privé à la promotion du développement durable. Une attention particulière est accordée aux activités du Réseau des entreprises durables de la CESAP et de ses groupes de travail, aux résultats du Forum Asie-Pacifique des entreprises 2018 et aux préparatifs du Forum Asie-Pacifique des entreprises 2019.

8. Activités menées récemment par le secrétariat et résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement dans le cadre du sous-programme Commerce, investissement et innovation

Documentation

Activités récentes et priorités futures du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement dans le cadre du sous-programme Commerce, investissement et innovation (ESCAP/CTI/2019/7)

Annotation

Le document ESCAP/CTI/2019/7 donne un aperçu des activités menées par le secrétariat en faveur de la mise en œuvre du sous-programme 2 du programme de travail de la CESAP relatif au commerce, à l'investissement et à l'innovation et des résultats obtenus à cet égard depuis la soixante-quatorzième session de la Commission, tenue en mai 2018. Les activités et résultats examinés concerneront trois grands domaines : recherche et analyse, renforcement des capacités et coopération régionale. Le Comité notera que le rapport sur les activités menées dans le domaine de l'innovation a été présenté à la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation (août 2018).

B18-01292 5

9. Examen des priorités futures du sous-programme Commerce, investissement et innovation en matière de commerce et d'investissement et de l'orientation stratégique du Comité du commerce et de l'investissement

Documentation

Activités récentes et priorités futures du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement dans le cadre du sous-programme Commerce, investissement et innovation (ESCAP/CTI/2019/7)

Orientation stratégique du Comité du commerce et de l'investissement (ESCAP/CTI/2019/8)

Annotation

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera les priorités définies par le secrétariat dans le document ESCAP/CTI/2019/7 pour les activités à mener dans le domaine du commerce et de l'investissement durant le deuxième semestre de 2019 et en 2020. Le Comité est également invité à fournir des directives au secrétariat pour la prise en compte des résultats des délibérations du Comité dans le processus de planification stratégique du secrétariat, notamment la préparation du programme de travail pour 2020.

Le document ESCAP/CTI/2019/8 récapitule les propositions concernant l'orientation stratégique du Comité suite à l'examen et à l'actualisation des recommandations formulées au titre d'un point similaire de l'ordre du jour de la quatrième session du Comité, tenue en 2015. Ces recommandations visaient à rendre le Comité plus efficace, pertinent et visible pour promouvoir le commerce et l'investissement à l'échelle régionale dans la perspective du développement inclusif et durable et pour contribuer à la réalisation du Programme 2030 conformément à la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.

10. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session

Les États membres sont invités à distribuer, à l'avance, des propositions ou des projets de résolution sur les questions prioritaires ayant trait au commerce et à l'investissement, aux fins d'examen par la Commission à sa soixante-quinzième session.

11. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

12. Adoption du rapport du Comité sur sa sixième session

Documentation

Projet de rapport (ESCAP/CTI/2019/L.2)

Annotation

Le Comité est invité à examiner et à adopter le rapport sur sa sixième session en vue de sa soumission à la Commission à sa soixante-quinzième session, qui se tiendra en 2019.